

## Juillet 2017

**Procès-verbal** de la séance régulière du conseil municipal tenue le 3 juillet 2017 à 19h00, à la salle du conseil située au 22, rue de l'église, à Lac-Frontière à laquelle sont présents :

Messieurs	Guy Garant	Maire
	Donald Lessard	Conseiller
	Pierre-Paul Caron	Conseiller
	Martin Fournier	Conseiller
	Réjean Tardif	Conseiller
Madame	Ghislaine Fradette	Conseillère

### **Ouverture de la séance**

Formant quorum, la séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de Guy Garant, maire, Madame Nicole Gautreau fait fonction de secrétaire.

### **2- Adoption de l'ordre du jour # 170767**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour transmis par la secrétaire ;  
IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif, APPUYÉ Donald Lessard ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS que l'ordre du jour soit adopté.

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 5 et du 9 juin 2017
- 4- Acceptation des comptes de la municipalité et de l'Ôtel
- 5- Soumission pour l'entretien des chemins d'hiver 2017-2020
- 6- Résolution pour lune demande d'aide financière dans le Fonds pour l'accessibilité – Volet Accessibilité dans les collectivités.
- 7- Programmation révisée de la TECQ 2014-2018
- 8- Demandes de contribution financière
  - 8.1 Demande de don de la Fondation de Maison d'Hélène
  - 8.2 Demande de commandite de la Coopérative Jeunesse de services
- 9- Informations, correspondances & invitations
- 10- Varia :
  - 10.1 Nouveau écran d'ordinateur pour le bureau municipal
  - 10.2 Carte de crédit au nom de la municipalité
- 11- Période de questions
- 12- Fin de l'assemblée

### **3- Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2017 #170768**

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des' assemblées ordinaires du 5 et du 9 juin 2017 ont expédiées à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente session ;  
IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif  
APPUYÉ PAR Ghislaine Fradette ET RÉSOLU par les conseillers que les procès-verbaux soient et sont approuvés tels que présentés avec une correction à la liste des déboursés de l'Ôtel du procès-verbal du 5 juin, le nom est Pierre Dumont et non François Dumont.

### **4- Acceptation des comptes de la Municipalité et de l'Ôtel #170769**

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Fournier, APPUYÉ PAR Réjean Tardif ET RÉSOLU par les conseillers que les déboursés suivants soient approuvés tel que présentés.

#### **LISTES DES DÉBOURSÉS**

Pour la municipalité : 37 211.93 \$  
Pour l'Ôtel : 2 383.48 \$

#### **LISTE DES SALAIRES**

Les conseillers ont pris connaissance de la liste des salaires nets émis en juin 2017 pour un montant de 9 979.66 \$.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par ce conseil;

Nicole Gautreau, Directrice générale

#### **5- Soumission pour l'entretien des chemins d'hiver 2017-2020 #170770**

Suite à l'ouverture des soumissions reçues le 29 mai dernier concernant l'entretien des chemins d'hiver 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, nous avons reçus 2 soumissions :

	<b><u>2017-2018</u></b>	<b><u>2018-2019</u></b>	<b><u>2019-2020</u></b>
Éric Lemelin (9010-3250 Québec inc.)	3 900.00 \$	4 200.00 \$	4 500.00 \$ par km
	29 913.00 \$	32 214.00 \$	34 515.00 \$ par an
Marcel Bilodeau	3 165.95 \$	3 165.95 \$	3 265.95 \$ par km
	24 283.84 \$	24 283.84 \$	25 049,84 \$ par an

*Les prix ci-dessus sont par km et par année et ne comprennent pas les taxes.*

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean tardif

APPUYÉ PAR Donald Lessard ET RÉSOLU PAR TROIS CONSEILLERS SUR CINQ d'accorder à l'entrepreneur Marcel Bilodeau le contrat d'entretien d'hiver, pour une période de trois (3) ans, soit les années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 qui devra effectuer l'intégralité du contrat.

Les chemins de la municipalité ont une longueur approximative de 7.67 kilomètres;

Le contrat sera en vigueur pour une période de trois (3) saisons hivernales (2017-2018, 2018-2019, 2019-2020) entre le 15 octobre et le 25 avril ;

La municipalité s'engage à payer l'entrepreneur en cinq (5) versements égaux 10 décembre, 10 janvier, 10 février, 10 mars et 10 avril ;.

Une retenue de 5% sera soustraite sur les cinq versements pour être par la suite versée en juin de chacune des années du contrat et ce à la satisfaction de la municipalité (conformément aux instructions des documents d'appel d'offres).

Que la municipalité mandate M. Guy Garant, maire et Mme Nicole Gautreau, directrice générale, à signer tous les documents relatifs au contrat.

#### **6- Résolution pour une demande d'aide financière dans le Fonds pour l'accessibilité – Volet Accessibilité dans les collectivités #170771**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Frontière accorde une grande importance à l'accessibilité et à la sécurité de ses infrastructures pour les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE dans son plan d'action Municipalité Amis des Aînés, le comité de pilotage a identifié les objectifs d'inciter les aînés à utiliser les infrastructures de loisirs existantes et à favoriser un accès universel aux lieux publics;

CONSIDÉRANT QUE le site visé est le terrain des loisirs municipal incluant le bâtiment des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Frontière est propriétaire des infrastructures ciblées;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires de Lac-Frontière utilisent ces infrastructures pour organiser des activités pour les citoyens, notamment pour les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à aménager un parc intergénérationnel au cœur du village incluant des sentiers piétonniers, du mobilier urbain, de l'éclairage et des modules de jeux pour les enfants ainsi qu'à rénover le bâtiment des loisirs actuel pour le rendre plus polyvalent, sécuritaire et accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE le projet inclut l'aménagement d'une terrasse extérieure, annexée au bâtiment des loisirs, pour offrir des activités et spectacles intergénérationnelles en plein air;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'Ôtel, le comité du Centenaire ainsi que le Comité de la Famille se sont engagés à animer le cœur villageois;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été élaboré avec la collaboration de plusieurs organismes du milieu qui accueillent des personnes handicapées à leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour l'accessibilité – Volet Accessibilité dans les collectivités a pour objectifs d'améliorer l'accessibilité et la sécurité des personnes handicapées dans les espaces communautaires où des programmes leurs sont offerts;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un plan d'aménagement pour réaliser des travaux en lien avec les objectifs visés;

**Il est proposé par Donald Lessard, appuyé par Martin Fournier et résolu par les conseillers :**

QUE la municipalité s'engage à réaliser le projet tel que déposé dans la demande de financement au Fonds pour l'accessibilité – Volet Accessibilité dans les collectivités et ce, conditionnellement à l'obtention de l'aide financière de ce programme.

Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Que la municipalité mandate M. Guy Garant, Maire ou Mme Nicole Gautreau, Directrice générale, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

#### **7- Programmation révisée de la TECQ 2014-2018**

Suite à une discussion avec Monsieur Michel Brochu, ingénieur au Ministère des affaires municipales, une révision de notre programmation a été effectuée et présentée au conseiller.

#### **8- Demandes de contribution financière**

##### **8.1 Demande de don de la Fondation de la Maison d'Hélène #170772**

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislaine Fradette

APPUYÉ PAR Pierre-Paul Caron ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers de donner un don de 250.00 \$ à la Fondation de la Maison d'Hélène qui est pour une bonne cause. La Fondation construit une maison pour offrir des soins palliatifs en fin de vie à Montmagny.

##### **8.2 Demande de commandite de la Coopérative Jeunesse de Services**

Cette demande n'a pas été retenue

#### **9- Information, correspondances et invitations**

- La municipalité a reçu un Croque-livres qui a été installé près de la porte d'entrée de l'édifice municipal.
- La municipalité a reçu un conteneur de L'Élan Collectif pour les vêtements usagés. Il est localisé à côté de l'église au fond du stationnement, côté parc.
- Invitation du Parc des Appalaches pour célébrer leur 20<sup>e</sup> anniversaire le 6 juillet prochain à 17h à Saint-Paul-de-Montminy. La directrice générale va participer à cet événement.
- Le bureau municipal ainsi que le comptoir postal seront fermés du 27 juillet au 8 août pour les vacances estivales.
- Un petit frigidaire doit être remplacé dans un des chalets du camping puis un campeur en a un à vendre pour 50\$, Monsieur Garant va vérifier s'il est acceptable.
- Un frigidaire qui ne sert pas au camping sera déménagé cette semaine au Chalet des loisirs.
- Il y aura du creusage dans les prochaines semaines pour essayer de trouver les fuites d'eau et vérifier les valves car la consommation d'eau de la municipalité est très élevée.

#### **10- Varia**

##### **10.1 Écran d'ordinateur du bureau municipal # 170773**

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean tardif

APPUYÉ PAR Donald Lessard ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers que l'écran d'ordinateur du bureau municipal soit changé puisqu'il est moins performant.

## **10.2 Carte de crédit au nom de la Municipalité**

Un conseiller demande s'il est possible que la municipalité ait une carte de crédit à son nom pour les achats divers, la directrice générale va vérifier.

## **11- Période de questions**

Une citoyenne nous avise qu'elle a des problèmes d'égouts.

## **12- Levée de l'assemblée #170774**

IL EST PROPOSÉ PAR Donald Lessard,

APPUYÉ PAR Pierre-Paul Caron ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 20h40.

Je, Guy Garant, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toute les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

---

Guy Garant, maire

---

Nicole Gautreau, directrice générale